



Paris, le 28 septembre 2023

Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSA des DDI du 28 septembre 2023

Sous le signe de la sécurité ... de nos agents !

Madame la Présidente,

En ce début de mandat, plusieurs membres de la Formation spécialisée santé sécurité conditions de travail (F3SCT) du comité social d'administration des DDI ont pu bénéficier d'une formation à l'exercice de leurs fonctions de représentant du personnel dans cette instance.

Cela a pu être l'occasion de passer en revue les nombreuses attributions de la F3SCT prévues par le décret 2020-1427 en termes d'information et de consultation de l'instance, et notamment :

- la consultation sur les documents se rattachant à sa mission,
- l'examen annuel du rapport/bilan du médecin du travail,
- l'analyse des risques professionnels,
- les visites des services,
- la consultation sur les projets de texte relatifs à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférant,
- la consultation sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

À l'heure où la feuille de route de notre formation spécialisée pour les quatre années à venir est en train d'être élaborée, FO souligne l'importance de prendre en compte les différentes attributions de la F3SCT pour définir la fréquence, la durée des réunions de la F3SCT et les points à inscrire à leur ordre du jour.

À ce sujet, nous avons exprimé en réunion préparatoire le souhait qu'un point soit fait sur les budgets alloués aux secrétariats généraux communs départementaux afin de leur permettre de faire réaliser les vérifications périodiques (électricité, aérations, extincteurs, etc.) et les mises en conformité des différentes installations des locaux occupés par les agents des DDI. L'administration peut-elle nous préciser si ce point sera traité en point divers ?

Autre situation qui fait écho à cette demande, la gestion des flottes de véhicules des DDI par les SGCD. Sur les mêmes attributions de gestion, pourriez-vous nous préciser quelles sont les obligations en termes de sécurité, d'entretien et de suivi des véhicules. Cette interrogation complémentaire fait suite à une remontée d'agents ayant été victimes d'un accident de la route au cours duquel les airbags du véhicule de service ne se seraient pas déclenchés. En réponse à l'étonnement des agents - victimes de l'accident - aucune obligation n'incomberait à l'administration de faire vérifier le bon fonctionnement de ces organes de sécurité...

D'où notre question, quelles sont les obligations de l'administration dans le cadre du suivi de nos véhicules ?

Et sur cette thématique, pourriez-vous nous préciser quelles orientations sont données aux services de proximité dans le cadre du renouvellement des flottes de véhicules ? Bon nombre de véhicules hybrides viennent renouveler ces flottes, mais aussi des véhicules électriques qui sont imposés aux agents. FO attire votre attention sur les appréhensions de certains agents amenés à utiliser ces véhicules sans formation, ou encore ceux exerçant des missions de terrain – contrôleurs, vétérinaires, forestiers... – pour qui les véhicules doivent être adaptés aux besoins, aux missions, et ne pas engendrer des contraintes telles que le manque d'autonomie et la recherche de points de ravitaillement, de recharge, etc.

Les choix des services peuvent être au maximum en adéquation avec les objectifs de transition écologique, mais les moyens adaptés pour fonctionner et exercer les missions doivent être honorés par l'employeur.

De plus, de nombreuses questions se posent pour les agents qui parcourent de nombreux kilomètres et qui ne disposent pas de précisions telles que les accords passés entre administrations permettant les recharges inter-services sur un même site, par exemple. Là aussi, des informations doivent être données aux agents sur ces possibilités.

De nombreux projets immobiliers sont en cours et FO a bien noté que la DRH du MIOM avait acté nos attentes de présentation de projets d'envergure impactant les conditions de travail de nos collègues en DDI. Mais bon nombre de déménagements sont d'ores et déjà en perspectives pour certains.

FO vous demande que soient pris en considération toutes les conséquences pour les agents et que les arrêtés ministériels viennent acter les décisions de regroupements immobiliers prises par Mmes et MM. les préfets dans le cadre de l'OTE. FO vous demande que des dispositifs spécifiques soient pris et prévus – types primes de restructurations, par exemple – ainsi tout dispositif qui permette d'indemniser tous les agents impactés par un allongement des distances de leurs trajets domicile/travail, mais également pour tout allongement de leur temps de trajets domicile/travail et compensation de leurs dépenses supplémentaires après déménagement. FO vous demande un traitement de tous les déménagements prévus de ces cités administratives avec le même respect des droits des agents, mais surtout la création éventuelle de droits nouveaux permettant de répondre à ces nouvelles contraintes. Qui plus est, on ne saurait se contenter des réponses sur l'augmentation de la prise en charge par l'employeur public de 50 à 75 % des abonnements à compter de septembre 2023, puisque cette dernière n'affectera pas les agents déjà au plafond de cette participation, ce seuil n'ayant pas été revalorisé.

Outre les préoccupations diverses auxquelles sont confrontées les agents, ces déménagements représentent un surcroît de travail et d'implication des SGCD - qui n'avaient vraiment pas besoin de cela ! Ces problématiques viennent donc télescopier les préoccupations de gestion quotidienne des agents telles que celles constatées dans les retards importants pris sur les remboursements des frais de transport domicile/travail ou bien les indemnités télétravail des agents de DDI. Loin de vouloir accabler qui que ce soit ou de dénoncer tel ou tel échelon local, régional ou national, FO demande des mesures de soutien dans les services concernés.

Le rapport de la mission inter-inspection sur l'état des lieux de la médecine de prévention et des réseaux de soutien dans l'administration territoriale de l'État, la police nationale et les civils de la gendarmerie nationale gérés par le MIOM nous a (enfin) été remis. Désormais, les questions se posent des suites qui vont pouvoir être données à ce rapport. Quid des mesures à attendre, sachant que pour FO, cette thématique reste une orientation prioritaire de notre feuille de route.

Avant d'évoquer spécifiquement notre ordre du jour, FO vous relaie les inquiétudes de nos collègues qui voient poindre le transfert de missions dans leur périmètre sans disposer des effectifs nécessaires. C'est le cas notamment de la police sanitaire unique et le suivi des délégations. Il est très aisément dans nos DDI de détruire et supprimer les emplois, mais quand il s'agit d'en créer, c'est une autre histoire. Et nous ne parlerons pas du recours aux contractuels dont la gestion précarise de manière honteuse ces collègues.

Avec l'approche des jeux olympiques et para-olympiques 2024, des questions se posent puisque des agents disposent d'ores et déjà de plannings au cours desquels aucun congé ne leur sera accepté sur certaines périodes durant les jeux. Ou encore avec la mise en œuvre de plans d'actions pour la gestion de toxi-infections alimentaires collectives avec recours à des astreintes pour l'ensemble des agents durant ces évènements. Avec les crises sanitaires incessantes, les services mis à mal, les équipes sont fatiguées. Sans compter les équipes de management qui ne font que regarder les chiffres sans se préoccuper de l'état de leur service. Tous ces facteurs sont inquiétants pour la qualité de vie au travail de bon nombre d'agents de DDI.

Une campagne de prévention avant la période à venir s'impose !

S'agissant du premier point inscrit à l'ordre du jour de la réunion – l'approbation du procès-verbal de la formation spécialisée du CSA des DDI du 27 juin 2023 – nous souhaitons que l'administration fasse savoir précisément aux agents des DDI où consulter les PV des instances, sur l'intranet du ministère de l'intérieur, comme indiqué lors de cette dernière réunion. Par ailleurs, FO attend également que soit explicité le chemin et lieu de publication des informations comme l'agenda social, et si cet espace est dédié aux OS ou *a contrario* ouvert à tous.

S'agissant du point relatif à la sécurité des inspecteurs du permis de conduire, FO souligne que les agressions verbales et parfois physiques dont certains sont victimes s'inscrivent dans le cadre plus général de la montée des incivilités contre les agents de la fonction publique. Elles doivent être prises en compte dans l'évaluation des risques pour l'ensemble des agents des DDI et des métiers qui y sont représentés, une évaluation des risques qui doit amener à prendre les mesures de prévention adéquate et un accompagnement – psychologique, juridique – post agression, lorsque celle-ci n'a pu être évitée. Nous notons avec satisfaction que cette démarche semble avoir été suivie pour les inspecteurs du permis de conduire qui ont été confrontés récemment à une montée des incivilités.

Puisqu'il s'agit du domaine de la sécurité routière, FO vous rappelle la situation des agents issus de la filière technique du MTE qui ont été décroisés sur cette thématique au MIOM et qui restent toujours dans l'attente du versement de leurs indemnités de leur année de retard à ce jour. Il ne faudrait pas que les agents soient les victimes d'une absence de directives entre 2 ministères et le nécessaire doit être fait au plus vite.

Enfin, pour compléter les propos de cette déclaration générale, FO vous demande de bien vouloir annexer également la déclaration liminaire du SNICA-FO qui va vous être lue par l'un des représentants des Inspecteurs et Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière qui siège dans cette instance.

Merci pour votre attention.



Les représentants Force Ouvrière



Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefp@fo-fnefp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris